

Formulaire de demande de subvention

Pas de travaux ou d'acquisitions avant que notre accusé de réception vous soit parvenu !
Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont prises en considération.

Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Société: _____	Société: _____
Nom: _____	Nom: _____
Adresse: _____	Adresse: _____
NPA/Lieu: _____	NPA/Lieu: _____
Tél.: _____ fax: _____	Tél.: _____ fax: _____
E-mail: _____	E-mail: _____

Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte: _____

Nom de la banque ou CCP: _____

Clearing + n° compte ou IBAN: _____

Planning des travaux subventionnés (dates : mois / an) et coût

Livraison du matériel attendue: ___ / ___ Mise en service prévue: ___ / ___ Coût des travaux: _____

Bâtiment

NPA/Lieu: _____ Rue, No / lieu-dit: _____

Genre de bâtiment : neuf existant Année de construction: _____

Affectation (selon SIA 380/1) : Habitat collectif Habitat individuel Autre : _____

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE : _____ m²

Caractéristiques de l'installation

Capteurs S1: sous-vide S2: sélectifs vitrés S4: sélectifs non vitrés

Spécificité: préchauffage ECS (eau chaude) → Nombre de personnes: _____

appoint au chauffage → Consommation du bâtiment (kWh/an): _____

Fabricant des capteurs: _____

Désignation du modèle: _____ N° homologation SPF ou OFEN: _____

Nombre de capteurs: _____ Surface nette totale des capteurs (m²): _____

Ancienne énergie: _____ Energie d'appoint au solaire: _____

Remplacement d'une installation solaire existante: oui non

Extension d'une installation solaire existante: oui non

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Autorisation communale de pose des capteurs (copie)
- Offre du fournisseur des équipements (description et prix)
- Si appoint chauffage : simulation Polysun

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant!

Promotion des capteurs solaires thermiques

1. Objectifs

Conformément aux buts de la LVL Ene, cette subvention a pour objectif général d'encourager les énergies indigènes, de favoriser le recours aux énergies renouvelables et d'instituer une consommation économe et rationnelle de l'énergie.

2. Procédure à suivre

Pas de travaux ou d'acquisitions avant que notre accusé de réception vous soit parvenu.

Le requérant retourne ce formulaire **entièrement rempli, signé, daté et muni des documents exigés**, au Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN). Celui-ci l'examine, fixe le montant de l'aide et communique par écrit sa décision au requérant. Tout dossier incomplet sera retourné au requérant et ne sera pas pris en considération. La date d'envoi de l'accusé de réception fait office de référence pour vérifier la rétroactivité de la demande par rapport à l'acquisition du matériel ou au début des travaux. **Le matériel subventionné est acquis dès qu'il est livré sur place.**

3. Conditions d'octroi et méthode de subventionnement

Les nouvelles installations remplissant toutes les conditions suivantes pourront bénéficier d'une subvention :

Conditions de subventionnement des capteurs solaires thermiques		
Bâtiments existants	Bâtiments à construire	Conditions générales valables pour les bâtiments existants et les bâtiments à construire :
La pose de capteurs solaires thermiques sur des bâtiments existants est éligible pour l'octroi d'une subvention quel que soit le type de chauffage existant.	Les bâtiments utilisant leur installation de chauffage à bois pour la production d'eau chaude sanitaire sont éligibles pour une subvention quelle que soit la surface de capteurs. Les bâtiments chauffés au mazout, au gaz ou avec une pompe à chaleur ne peuvent obtenir une subvention que si l'installation solaire participe au chauffage et que la surface de capteurs remplit les conditions suivantes: Habitat individuel : $S_{\text{capt}} > 8\% \text{SRE}$ Habitat collectif : $S_{\text{capt}} > 6\% \text{SRE}$ Autres catégories : taux de couverture solaire $> 25\%$	
S1 : Tubes sous vide (minimum 3 m²) Surface nette $< 6 \text{ m}^2$: CHF 2400.- Surface nette $> 6 \text{ m}^2$: CHF 400.- / m ²	S4: Sélectifs non vitrés (minimum 7 m²) Surface nette $< 15 \text{ m}^2$: CHF 2400.- Surface nette $> 15 \text{ m}^2$: CHF 160.- / m ²	
S2 : Sélectifs vitrés (minimum 4 m²) Surface nette $< 8 \text{ m}^2$: CHF 2400.- Surface nette $> 8 \text{ m}^2$: CHF 300.- / m ²		
Dans le cas d'un remplacement ou d'une extension d'un champ de capteurs: 50% du montant ci-dessus est alloué.		

La surface subventionnée peut être restreinte en cas de dimensionnement inapproprié.

4. Conditions de paiement

Après la mise en service, le SEVEN peut effectuer un contrôle de l'installation. Le paiement de la subvention ne sera effectué qu'après réception du formulaire « *Demande de versement de la subvention* » dûment complété, signé, daté et muni des documents exigés. Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés. Pour autant que toutes les exigences soient satisfaites, le SEVEN verse le montant prévu dans un délai dépendant de sa planification budgétaire.

5. Information

Pour toute information, s'adresser au :

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), Division Energie, *ch. des Boveresses 155 – 1066 Epalinges*,

<http://www.vd.ch/energie/>, ☎ 021 316 95 50, fax 021 316 95 51, e-mail: info.energie@vd.ch

Liste des capteurs homologués: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/subventions>

6. Bases légales

La Loi sur les subventions [LSubv], son règlement d'application [RLSubv] et le règlement pour le Fonds sur l'énergie [RF-Ene] fixent les modalités et règles applicables aux subventions octroyées par l'Etat.

Les articles suivants sont entre autres appliqués :

Art. 5 RF-Ene : L'octroi des aides doit notamment répondre à la condition suivante : la présentation d'un dossier complet et parfaitement documenté ainsi que la production de tous les documents techniques et financiers nécessaires à son évaluation.

Art. 24 al. 3 LSubv : Les travaux ou acquisitions antérieurs à la demande de subvention ou en cours lors du dépôt de cette dernière, ne peuvent donner droit à une subvention.

Art. 2 LSubv : Il n'existe pas de droit à l'octroi de la subvention.

Les autres dispositions de la LSubv, du RLSubv et du RF-Ene sont applicables.

Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus et m'engage à fournir au SEVEN pour une durée de 5 ans, à sa demande, la quantité de chaleur produite.

Lieu et date: _____ Le requérant: _____